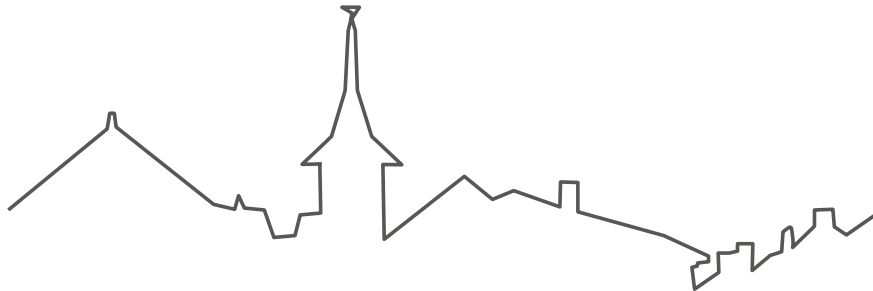


Bougy-Villars, mars 2024

BOUGY-VILLARS



# BODZ'INFO



# INVITATION AU PROCHAIN CONSEIL GENERAL

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général à la Maison Bodzérane.

A la demande de la municipalité, la séance du Conseil général du **mardi 12 mars 2024** est reportée au

**Mardi 26 mars 2024 à 20h00**

## Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2024
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEPA/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Election** : Membre scrutateur/trice suppléant/e du bureau du Conseil général
8. **Préavis municipal n° 2/2024** – Modification des statuts de l'Association Intercommunale de l'ASSAGIE.
9. **Préavis municipal n°3/2024** relatif à la rémunération des membres du bureau, du Président et Vice-Président/e, des commissions adhoc et CoGesFin et des membres du Conseil.
10. **Préavis municipal n° 4/2024** relatif à une demande de crédit de construction pour la transformation de l'immeuble Ch. de la Fin 1.
11. Divers et propositions individuelles

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président  
Chris Chard



La Secrétaire  
Liliane Meylan

**Pour rappel, les séances du Conseil général sont ouvertes au public, toutefois seuls les membres des Autorités ont droit à l'intervention et à la parole.**



**A la fin du Conseil général, un apéritif sera offert**

## TRAVAUX GRAND RUE ET CAD



Les travaux de réfection de la Grand Rue et l'installation du chauffage à distance vont débuter tout prochainement selon le planning ci-dessous :

- Étape 1 du 15 avril au 7 juin 2024
- Étape 2 du 6 mai au 28 juin 2024
- Étape 3 du 27 mai au 19 juillet 2024
- Étape A du 1<sup>er</sup> avril au 10 mai 2024
- Étape 8 du 1<sup>er</sup> avril au 3 mai 2024

**Toutefois, ces dates peuvent subir des changements selon l'avancement du chantier.**

	Avril				Mai					Juin			
	01 au 07.04	08-14.04	15-21.04	22-28-04	29.4-5.05	6 au 12.05	13-19.05	20-26.05	27.05-02.06	03 au 09.06	10-16.06	17-23.06	24-30.06
étape 1													
étape 2													
étape 3													
étape A													
étape 8													

**POLICE DES ROUTES  
Restriction de circulation**

**RC 50-IL-S Bougy-Villars – RC 30-B-P**

Afin de permettre des travaux urgents de réfection de la chaussée sur la route cantonale N° 50-IL-S, le tronçon situé entre la sortie de la localité de Bougy-Villars et l'intersection avec la RC 30-B-P (Route de l'Etraz) sera interdit à toute circulation.

**Du mardi 2 avril 2024**

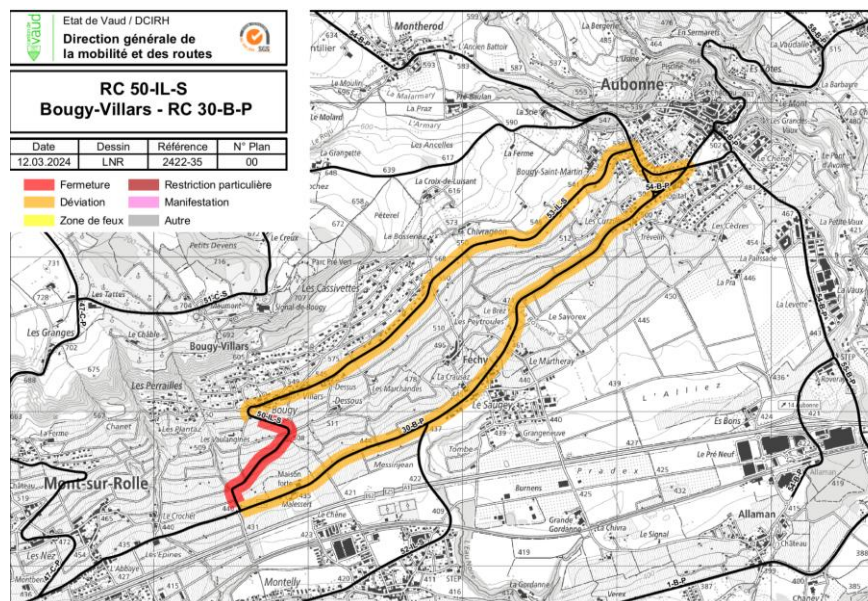
**au**

**vendredi 5 avril 2024**

Une signalisation de déviation sera mise en place par, Bougy-Villars – Aubonne – Féchy dans les deux sens

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence ; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de la  
mobilité et des routes**  
Division – Entretien



# RAMASSAGE DES ORDURES

Dès le **27 mars 2024**, en raison des travaux de la Grand Rue, 2 nouveaux emplacements sont prévus :

- le container à ordures ménagères situé au centre du village **est déplacé près de celui déjà en place près du domaine de Riencourt.** (↑)

1.



2.

- l'autre container à ordures ménagères situé au centre du village **est déplacé côté route des Perrailles**



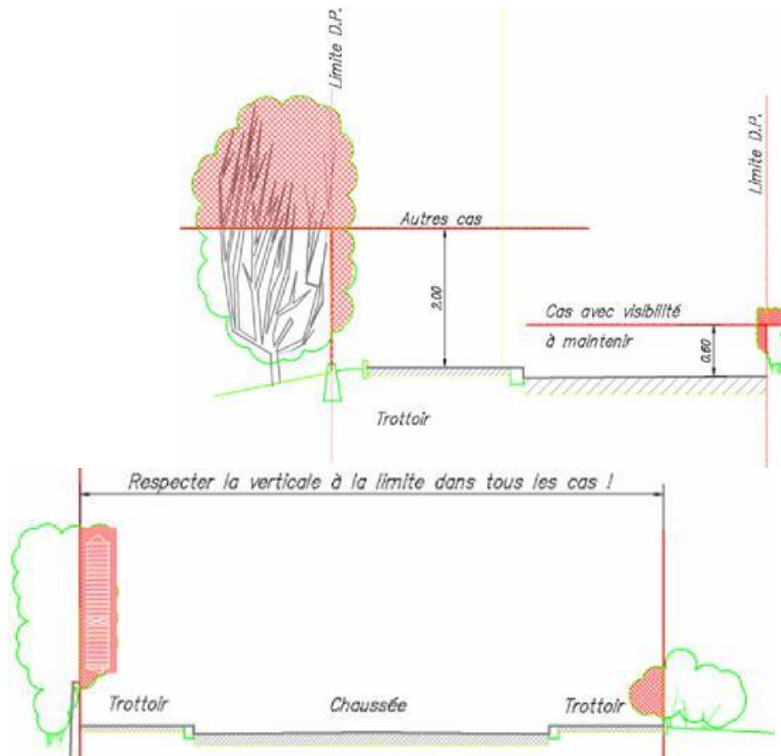
## ARBRES ET HAIES

### *Emondage des haies et élagage des arbres*

#### Taille des haies et élagage des arbres

Tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou de les élaguer. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins.

Les dispositions légales, distances, hauteurs et cas particuliers sont décrits dans le [code rural et foncier](#) et le règlement d'application de [la loi sur les routes](#).



### Taille des haies

#### Plantations

Les plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien. En général, les hauteurs maximales admissibles en bord de chaussée sont de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue, 2 mètres dans les autres cas. Des mesures plus restrictives peuvent être prises lorsque la visibilité doit être assurée, en particulier aux carrefours.

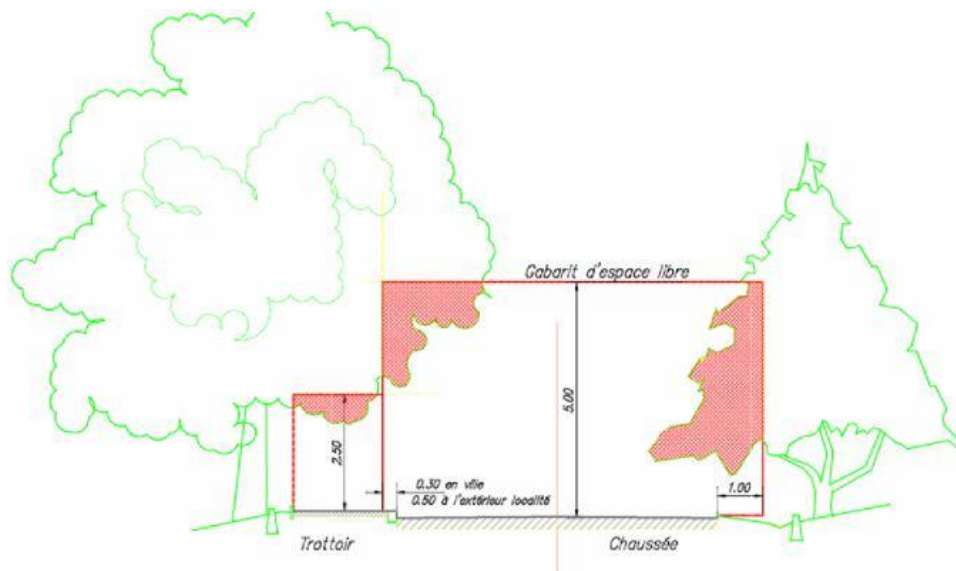
Les haies ne peuvent pas être plantées à moins d'1 m de la limite du domaine public. Sur les fonds riverains d'une route cantonale ou communale de première classe, aucun arbre ne peut être planté à moins de 6 m de la limite du domaine public.

Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs : à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

#### Pour la zone d'habitation B - Hauteur des haies

Dans cette zone, les haies éventuelles, situées le long de la route des Polets ne dépasseront pas 1,20 m de hauteur maximum. L'arborisation paysagère traditionnelle est interdite, à l'exception d'une plantation individuelle dans le périmètre constructible. La plantation doit être faite de façon que la vue sur le village et le lac à partir de la route des Polets soit assurée.



*Elagage des arbres*

### **Plantations voisines d'un autre fonds**

Aucune plantation (haie, arbre, arbuste, arbrisseau) ne peut être faite à moins de 50 centimètres de la limite entre deux fonds. Cette distance minimale s'élève à 1 mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

La hauteur de la haie séparant deux fonds ne peut pas dépasser 2 mètres, sauf consentement du propriétaire voisin. Cette hauteur maximale est abaissée à 1,5 mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Le voisin peut exiger l'enlèvement ou l'écimage des plantations violant les dispositions légales. Le code rural et foncier fait référence.

**Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon art. 15 du règlement précité.**

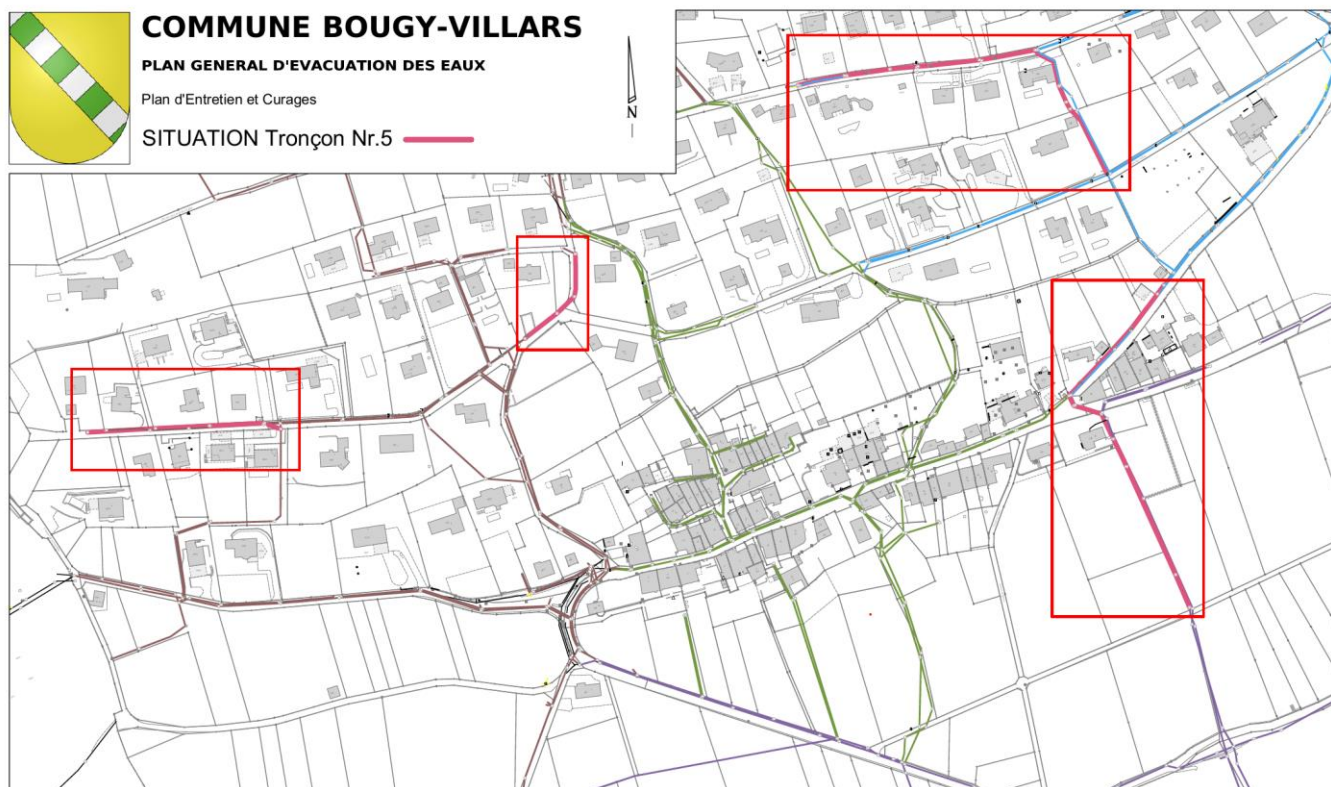
Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toutes l'année.

Nous vous invitons vivement à consulter la brochure intitulée « Guide pour la taille des arbres, buissons et haies » sur notre site [www.bougy-villars.ch](http://www.bougy-villars.ch).

# CURAGES SYSTEMATIQUES DES CANALISATIONS

Tronçon des routes communales concernées par le curage d'entretien des canalisations communales d'eaux usées et d'eaux claires qui sera effectué à partir du 15 au 18 avril 2024.

SITUATION Tronçon No 5



Les propriétaires situés sur ce tronçon peuvent profiter de l'occasion, s'ils le désirent, pour faire curer les canalisations EU et EC privées à leurs frais. Il suffit pour cela de prendre contact avec l'entreprise Künzli Frères SA à Aubonne, Tél. 021 967 20 30, Email [info@kunzli.ch](mailto:info@kunzli.ch), Internet <http://www.kunzli.ch>.



# SANTE PUBLIQUE

## Qualité, dureté et provenance de l'eau potable 2023

Villages	Hiver		Eté		Dureté Totale en °F	Nitrates en mg/l Max 40mg/l	PH
	Lac	Sources	Lac	Sources			
Allaman	Lac	+ Sources	Lac		14 à 23	4	7,8
Bougy-Villars	Sources	+ Lac	Lac	+ Sources	17 à 28	7,1	7,8
Bursins	Sources		Sources	+ Lac	16 à 27	7,1	8
Bursinel	Sources		Sources	+ Lac	19 à 27	5,1	7,9
Dully	Sources		Sources	+ Lac	22 à 27	5,6	7,8
Féchy	Sources	+ Lac	Lac	+ Sources	15 à 28	4,3	8
Gilly	Sources		Sources	+ Lac	14 à 27	8,7	7,7
Luins	Sources		Sources	+ Lac	14 à 27	5,8	7,9
Mont-s-Rolle	Sources	+ Lac	Lac	+ Sources	14 à 29	4 à 17	7,7
Perroy	Lac	+ Sources	Lac		14 à 19	4	7,9
Pizy	Sources	+ Lac	Lac	+ Sources	17 à 28	7,1	7,8
Rolle	Lac	+ Sources	Lac		14 à 19	2,8	7,8
Vinzel	Sources		Sources	+ Lac	22 à 27	6,3	7,8

Sources : l'eau des sources est contrôlée par des turbidimètres et désinfectée par ultraviolet

Lac : l'eau brute est pompée puis subit une filtration à sable et ensuite à charbon actif et une désinfection par ultraviolet.

## Frelons asiatiques

**A quoi ressemblent-ils ?** En forme de **boules** ou de **poire** aux contours nets, ils sont de couleur **beige/brune**, et peuvent être de taille importante : jusqu'à 80cm de diamètre, pour 1m de hauteur !

**Où les trouver ?** A la **cime des arbres**, majoritairement à >10 m de hauteur. Conifères comme feuillus, ouvrez grand les yeux, ils peuvent parfois fusionner avec les branches, les rendant plus discrets !



**J'ai trouvé un nid ?**

Je fais une annonce sur [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)

## Pourquoi est-ce un problème ?

Originaire d'Asie, le frelon asiatique est arrivé en Europe en 2004 du côté de Bordeaux. Il a entamé une invasion à travers la France et est arrivé en Suisse en 2022 par les portes du Jura et de Genève.

Cette espèce se nourrit principalement d'abeilles mellifères et d'autres insectes locaux et pollinisateurs sauvages.

Par effet de cascade, cela aura bien évidemment un impact certain sur l'agriculture par une diminution de la pollinisation, d'où l'importance de signaler toute observation.

Les frelons asiatiques, tout comme les abeilles, les guêpes, ou le frelon européen (commun) possèdent un dard qu'ils utilisent en tant que forme de défense. Ils peuvent se montrer agressifs s'ils se sentent menacés. Ne vous approchez pas d'un nid actif, restez à 15 mètres et sensibilisez les enfants.

## Comment réagir lors d'une piqûre ?

- Rester calme
- Eviter les mouvements brusques
- S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid
- Ne pas rester groupés

### Ne sont pas des nids de frelons asiatiques :



*Nid de pie*



*Boules de gui*

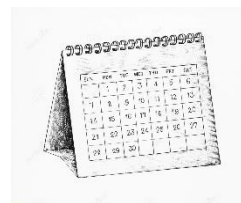


*Nid de corbeau  
freux*

### Nids de frelons asiatiques, à signaler rapidement :



# AGENDA 2024



1<sup>er</sup> août 2024

Fête nationale – Brunch à midi

14 décembre 2024

Fenêtre de l'Avent / Père Noël



N'oubliez pas les prochains apéros,  
tous les derniers vendredis du mois  
dès 18h00 au caveau !



**29 mars**

**26 avril**

**31 mai**

## GALETTE DES ROIS





La traditionnelle fête des rois s'est déroulée le 6 janvier 2024 et a vu être couronnée Reine Mme Monique Demierre.

## ACTIVITES SPORTIVES

### *Nos championnes bodzéranses en Judo*



Aline Rosset

Championne suisse Elite et Junior – 63 kg

Priscilla Morand Rosset

Championne suisse Elite – 48 kg

## Gym'Moustik



« Depuis septembre 2023, j'ai la chance de donner mes cours dans la grande salle de la maison Bodzérane, Quelle salle magnifique ! Avoir l'opportunité de donner des cours à Bougy est une vraie chance pour moi et pour les enfants de la région : j'en profite pour remercier chaleureusement votre municipalité qui a cru dans mon projet.

Peut-être avez-vous déjà entendu parler de Gym'Moustik ? Active depuis 2010, j'ai déjà accompagné plus de 1400 familles, dont presque 500 sur la région.

Quelle aventure merveilleuse ! Larguer mes amarres et oser me lancer comme indépendante dès 2017, renoncer à mon métier d'infirmière pour vivre mon métier idéal a été une sacrée étape de ma vie et... comme je suis heureuse d'avoir eu le courage de passer ce pas !

A Gym'Moustik, nous partons tous les matins sur une île imaginaire magique. Il nous arrive sur celle-ci plein d'aventures destinées à favoriser l'éveil, la mobilité et la confiance en soi du jeune enfant. Gym'Moustik apporte aux enfants de la joie à la fois par le mouvement (bouger, sauter, courir, chanter, danser, ...) mais également, et, à mon avis, surtout, par le partage de ces moments avec son parent. C'est grâce au lien avec son adulte de référence que l'enfant trouvera la force de se confronter à ses limites puis de les dépasser : la gym nécessite du courage – et des encouragements – pour permettre à l'enfant de sortir de sa zone de confort. Les limites des uns ne sont pas les limites des autres ! Afin de permettre à tous de progresser, Gym'moustik propose des défis adaptés à chaque enfant. Pour certains, c'est la partie motrice qui demandera le plus d'énergie ; pour d'autres le challenge sera de se confronter au groupe, en travaillant la confiance en soi ou en apprenant les règles sociales. Grâce à la bienveillance de son parent, du groupe et de l'animatrice, l'enfant est stimulé et valorisé pour permettre un épanouissement moteur, cognitif et émotionnel.

Venez en tout temps nous rejoindre à la gym: les Bodzérans bénéficient d'un cours d'essai gratuit. Dès 4 mois et jusqu'à l'entrée à l'école, Gym'Moustik propose un cours adapté à vous et votre enfant. Venez vivre avec nous l'aventure Gym'Moustik ! »

Sylvie Hediguer  
076/440.55.03

# YOGA CLASS

MAISON BODZERANE BOUGY-VILLARS



## Contact

MARY-CLAUDE LIANG.  
ENSEIGNANTE CERTIFIEE.  
☎ 079.310.02.66.

## Cours 🧘 chf 20.-

MARDIS : 13H30-14.30 YOGA SENIOR  
YOGA S/CHAISE  
18H-19H15 HATHA VINYASA FLOW  
VENDREDIS : 8H45-10H HATHA  
VINYASA FLOW

HARMONIE DU CORPS ET DE L'ESPRIT

LA TROUPE DE THÉÂTRE



PRÉSENTE

# AINSI SOIT-IL

Mise en scène de Renaud Berger

14, 15, 16 mars 20h00  
17 mars 17h00\*  
21, 22, 23 mars 20h00

2024

Salle Bodzerane à Bougy-Villars

PORTES 18h30

SPECTACLE 20h00

\*Portes 15h30 et spectacle 17h00

ADULTES : CHF 25

ENFANTS : CHF 15

(JUSQU'À 16 ANS)

RÉSERVATION SUR :

[theatre-la-parenthese.ch](http://theatre-la-parenthese.ch)

ou au 079.412.27.32



PETITE RESTAURATION  
ET BUVETTE



# NUMEROS UTILES

Administration communale	021808 54 41
Contrôle des habitants d'Aubonne	021 821 51 00
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Empoisonnements	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Rega	1414
Caisse de chômage, Morges	021 557 92 91
Centre de biométrie, passeports	0800 011 291
ECA Pully	058 721 21 21
Etat civil de La Côte, Morges	021 557 07 07
Garde forestier, M. François Martignier	079 486 96 23
Garde pêche, M. Sylvain Kramer	079 237 42 66
Garde faune, M. Dominique Morel	079 237 42 57
Gendarmerie d'Aubonne	021 557 16 21
Hôpital de Morges	021 804 22 11
Inspecteur forestier, M. Benjamin Jaquier	079 353 42 89
Justice de paix, Morges	021 557 94 00
Office d'impôt districts de Nyon & Morges	022 557 50 00
Préfecture de Morges	021 557 91 25
Ramoneur, MZ ramonage Romainmôtier	079 518 21 19
Registre foncier de La Côte, Tolochenaz	021 557 91 40

